

CHILI

Affaire Pinochet : l'armée doit laisser la justice suivre son cours

Index AI : AMR 22/025/00

Amnesty International a exhorté ce jour (mercredi 6 décembre 2000) le président Ricardo Lagos à veiller à ce que son gouvernement s'abstienne de toute ingérence dans la procédure judiciaire impliquant Augusto Pinochet et résiste aux pressions de l'armée, ainsi qu'il s'y est récemment engagé auprès de l'organisation de défense des droits humains.

Amnesty International appelle le chef de l'État chilien à ne pas céder aux fortes pressions exercées par les militaires, qui veulent l'amener à considérer que l'assignation à domicile de l'ancien dictateur pourrait constituer une menace pour la sécurité nationale.

Après avoir appris que le commandant en chef des forces armées chiliennes avait demandé la réunion immédiate du *Consejo de Seguridad Nacional* (Conseil de sécurité nationale), institution créée par Augusto Pinochet, Amnesty International a déclaré : « *Les efforts déployés par les forces armées pour transformer ce problème juridique en une question de sécurité nationale sont inacceptables. Il s'agit là de pressions intolérables exercées sur la justice chilienne.* »

L'organisation estime que cette demande n'est rien d'autre qu'une nouvelle manœuvre destinée à préserver l'impunité dont bénéficient les militaires chiliens.

« *Il est clair que les forces armées continuent à tenter de se protéger contre d'éventuelles poursuites judiciaires, et à limiter les investigations menées par la justice sur les violations des droits humains commises au Chili.* »

Lorsque le secrétaire général de l'organisation, Pierre Sané, s'est rendu au Chili en octobre 2000, Amnesty International a obtenu directement l'assurance du président Ricardo Lagos qu'il n'influera pas sur le cours de la justice. Au

cours d'une rencontre entre les deux hommes, le chef de l'État chilien a garanti qu'aucun acteur de la scène politique chilienne n'interviendrait à quelque stade que ce soit dans la procédure judiciaire impliquant l'ancien dictateur et d'autres responsables présumés de violations des droits humains.

Pourtant, Amnesty International a relevé avec inquiétude des signes d'ingérence politique dans le fonctionnement de la justice. C'est le cas des pressions considérables dont fait l'objet le juge Juan Guzman. Les partisans d'Augusto Pinochet ont manifesté devant le domicile du magistrat, qui a déclaré publiquement qu'il était soumis à de « *fortes pressions* » à propos de cette affaire.

« *Nous exhortons le président Ricardo Lagos à honorer les engagements qu'il a pris en matière de droits humains et à garantir le respect des droits des victimes, en veillant à ce que le gouvernement n'intervienne en aucune manière dans la procédure judiciaire* », a ajouté Pierre Sané.

Rappel des faits

Le 1^{er} décembre 2000, le juge Juan Guzman a ordonné l'assignation à domicile d'Augusto Pinochet, après l'avoir inculpé en tant qu'« *auteur intellectuel* » des « *disparitions* » qui ont eu lieu au cours d'une opération militaire connue sous le nom de *Caravane de la mort*. Dans le cadre de cette opération menée en octobre 1973, les forces de sécurité avaient sillonné le pays, tuant ou faisant « *disparaître* » un grand nombre de personnes liées à des mouvements de gauche.

Hier, la cour d'appel de Santiago a suspendu l'application de la décision rendue à l'encontre d'Augusto Pinochet jusqu'à ce qu'elle se soit prononcée sur la requête en *habeas corpus* (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté) présentée par les avocats de l'ancien

dictateur. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>